

« La majorité des mariages catholiques sont nuls ».

Article rédigé par *Mathilde Rambaud*, le 21 juin 2016

[Source : [Aleteia](#)]

Et c'est le Pape qui le dit ! Pour François, les jeunes ont de la bonne volonté... mais aucune conscience de ce à quoi ils s'engagent.

Le Souverain Pontife n'y est pas allé par quatre chemins en déclarant jeudi soir en plein cœur de la basilique Saint-Jean-de-Latran que « la majorité » des mariages catholiques étaient nuls. François déplore en effet que les jeunes mariés ne se rendent pas compte du sens de l'engagement à vie, selon des propos rapportés vendredi par l'agence de presse I.Media : « La majorité des mariages sacramentels sont nuls, parce que les jeunes disent “oui, pour toute la vie”, mais ils ne savent pas ce que cela signifie ».

Répondant comme à son habitude de manière spontanée à des questions sur les récents synodes sur la famille et sa dernière Exhortation apostolique *Amoris Lætitia*, il a insisté : les jeunes « ne savent pas ce qu'ils disent parce qu'ils ont une autre culture. Ils (...) ont de la bonne volonté mais ils n'ont pas la conscience ».

Une simplification des procédures d'ores et déjà actée

S'il s'agit de la première fois qu'il affirme que ces « mariages nuls » représentent la majorité des unions célébrées par l'Église catholique, ce n'est pas un sujet nouveau pour l'évêque de Rome. Il avait déjà à plusieurs reprises évoqué le sujet délicat de la possible nullité de mariages contractés par convention sociale, de manière précipitée, sans préparation, parce que la jeune fille est enceinte ou encore par désir de robe blanche et de fête.

Le Bureau de presse du Vatican a tenté de tempérer les propos du Saint-Père en publiant vendredi matin un communiqué officiel mentionnant que le Pape avait parlé d'une « partie », et non d'une « majorité » de mariages nuls.

Alors que le mariage catholique est un sacrement indissoluble et ne permet donc pas de divorce, François a déjà changé l'année dernière les procédures de reconnaissance de nullité d'un mariage – qui reviennent à dire que le sacrement n'a jamais existé – devant les tribunaux ecclésiastiques, pour les simplifier, les accélérer et les rendre moins coûteuses.